

Les Infos de Base

mercredi 30 août 2006
volume 9, numéro 35
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive** et **la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Remplacement du support cédérom par le DVD

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 35 du 30 août 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} septembre 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 35 du 30 août 2006, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 34 du 26 août 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 septembre 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 35 du 30 août 2006, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 34 du 26 août 2006.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2006.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois*

annuelles du Canada et la *Annual Statutes of Canada Infobase* sont à jour au 3 mars 2006.

Remplacement du support cédérom par le DVD

Comme vous le savez, la collection *Accès Légal* est actuellement regroupée sur 3 cédéroms. Nous prévoyons excéder l'espace disponible sur nos cédéroms d'ici l'automne. Nous avons donc décidé de régler une fois pour toutes les problèmes d'espace en transférant toutes les infobases de nos 3 cédéroms sur un seul DVD.

Dans l'éventualité où il ne vous serait pas possible d'utiliser le format DVD pour consulter *Accès Légal*, nous vous prions de nous en aviser. Selon la demande, nous pourrions conserver un format cédérom pour une certaine période de transition.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'assurance maladie, L.R.Q., c. **A-29**, a. 3.

Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 40, a. 32.

Loi sur l'assurance médicaments, L.R.Q., c. **A-29.01**, aa. 15, 15.1, 16, 17, 18, 42, 42.1, 52.1, 59.2, 59.3, 70.3, 78, 85.1.

Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 40, aa. 3-7, 12, 13, 18, 21, 25 (partie), 26, 29.

Loi sur l'enseignement privé, L.R.Q., c. **E-9.1**, aa. 50.1, 54.1-54.11.

Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé, L.Q. 2005, c. 16, aa. 12, 13.

Loi sur l'instruction publique, L.R.Q., c. **I-13.3**, aa. 22.1, 22.2, 24, 25.1-25.4, 26, 34-34.8, 258.1-258.4, 261.0.1-261.0.7.

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé, L.Q. 2005, c. 16, aa. 1-5, 10, 11.

Loi sur la justice administrative, L.R.Q., c. **J-3**, ann. I.

Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé, L.Q. 2005, c. 16, a. 14.

Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, L.R.Q., c. **R-5**, aa. 20, 40.1, 40.9.

Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 40, aa. 39-41.

Loi sur le tabac, L.R.Q., c. **T-0.01**, aa. 2.1, 17.1, 48.1.

Loi modifiant la Loi sur le tabac et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 29, aa. 4 (partie), 22, 47.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur la chasse, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 0.1.2.02], ann. II.1, VI.

Règlement modifiant le Règlement sur la chasse, A.M. 2006-35 du 17-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4163, aa. 1, 2.

Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral, [R.R.Q., c. **E-3.3**, D. 771-2006 du 16-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4161], nouveau.

Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral, [R.R.Q., c. **E-3.3**, r. 9.2.1], remplacé.

Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral, D. 771-2006 du 16-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4161, a. 9.

Règlement sur les contingents d'oeufs destinés à la fabrication de vaccins, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 8680 du 18-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4177], nouveau.

Règlement sur l'agence de vente des oeufs inaptes à l'incubation et des oeufs de surplus à la fabrication de vaccins, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 8681 du

18-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4183], nouveau.

Règlement sur les conditions de production et de conservation à la ferme des oeufs de consommation, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 8682 du 18-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4187], nouveau.

Règlement sur l'agence de vente des oeufs inaptes à l'incubation, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 273], remplacé.

Règlement sur l'agence de vente des oeufs inaptes à l'incubation, Décision 8681 du 18-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4183, a. 9.

Règlement sur les conditions de production et de conservation à la ferme des oeufs de consommation, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 283], remplacé.

Règlement sur les conditions de production et de conservation à la ferme des oeufs de consommation, Décision 8682 du 18-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4187, a. 45.

Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 287], a. 12.

Règlement modifiant le Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, Décision 8683 du 18-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4191, a. 1.

Règlement sur les quotas des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 294], a. 1.1.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les quotas des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, Décision 8679 du 18-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4177, a. 1.

Règlement sur la vente des porcs, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 346], aa. 23.1.1, 23.1.2.

Règlement modifiant le Règlement sur la vente des porcs, Décision 8660 du 07-07-06, (2006) 138 G.O. 2, 3161, a. 5 (partie).

Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique, [R.R.Q., c. **S-8**, r. 1.1.1], a. 33.

Règlement modifiant le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique, D. 767-2006 du 16-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4159, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.